

Continuer

Les accords parcellaires et minoritaires du 21 février dernier n'y peuvent rien changer : la question salariale est toujours autant d'actualité. En termes de mesures générales, ce ne sont pas en effet les maigres concessions -arrachées par la pression et le rapport de forces- qui peuvent être de nature à satisfaire les légitimes exigences des personnels.

On remet le couvert :

Sans attendre, la CGT est déjà à l'initiative de nouvelles démarches unitaires sur cette question centrale.

En tout état de cause, de nouvelles négociations sont prévues qui doivent s'ouvrir dès le printemps. Autant dire demain.

Et c'est bien parce que les enjeux de la valeur du point et de la grille indiciaire sont plus que jamais à l'ordre du jour, que notre organisation syndicale compte toujours en faire le point central de ses revendications salariales.

Convergence et rassemblement :

Si nous ne comptons donc pas désertier, fût-ce un instant, le terrain du pouvoir d'achat, nous n'entendons pas davantage ne pas nous emparer des autres dossiers de la Fonction publique. Leur multiplication ne doit d'ailleurs pas être synonyme d'asphyxie syndicale.

Analysons bien que, sur le fond, l'abandon de pans entiers de missions, les réductions massives d'emplois, les attaques contre le Statut Général, la multiplication des partenariats publics-privés...

bref, tous ces projets qui éclosent au jour le jour, participent de la même cohérence politique : remettre en cause profondément de rôle de la Fonction publique.

A nous, face à cette offensive virulente, de savoir construire un rapport de forces large, continu, qui rassemble tant les agents que les citoyens. A nous également, de promouvoir une démarche alliant la contestation sans ambiguïté avec des propositions novatrices.

Si nous y parvenons, les victoires ne seront pas si lointaines que cela.

cOup dE GueUle !!!

Le service public ou la loi du fric ?

Chaque jour qui passe nous amène son lot d'offensives contre les services publics.

Tout récemment c'est la Cour des comptes qui a mis (jeté) sa pierre à l'édifice en s'attaquant au service public postal.

Ces hauts fonctionnaires qui emboîtent allègrement le pas des plus ardents acteurs du libéralisme, ont donné leur diagnostic : Le service public postal est un handicap.

Il pèserait de manière insupportable sur les activités commerciales de la banque postale qui se retrouverait ainsi pénalisée sur le champ concurrentiel. Et ce d'autant plus que, sur la demande de l'Europe, le gouvernement s'apprête – sans se faire prier - à banaliser le livret A, ce qui conduit à amenuiser d'ailleurs tant les potentialités de la banque postale que les capacités de financement du logement social.

Maintien d'un réseau postal de proximité avec ses quelque 13000 guichets et leur service public ou réduction à 3000 ou moins de ceux ci pour ne pas entraver la rentabilité de la banque postale ? En effet, selon la cour, « un réseau resserré (...) suffirait aux activités commerciales et conjointes du courrier et de la banque postale »

La logique de la cour des comptes est froide, comptable (sic) : Tout ce qui relève de « comportements non rentables » (suivez leur regard vers le service public) est handicapant. Il en va donc ainsi du réseau de service public, des emplois qui lui sont liés, mais aussi du coût moyen des personnels : celui des fonctionnaires étant jugé trop élevé (mais oui, vous ne rêvez pas), l'option de s'engager vers la privatisation (et la précarisation) totale de l'emploi est ainsi plus que suggérée....

Evidemment, entre le service rendu à des usagers qui n'ont pas toujours des fortunes à placer sur les marchés financiers et la loi du profit qui exige de l'argent pour faire de l'argent quitte à piétiner les droits des populations, il y a des choix à faire : Service public ou loi du fric, il faut choisir.

Le trait de l'actu.



par PJ